

## Actualités

### Consultation des habitants sur le futur SCOT de Gascogne : une série d'ateliers locaux à investir

Aménager c'est organiser spatialement les hommes et les activités. Pour penser à l'avance l'aménagement d'un territoire à l'échelle d'un bassin de vie, le planifier selon un équilibre entre préservation (de l'agriculture, des paysages, des corridors écologiques...) et ambitions et besoins de développement (d'infrastructures, d'équipements, de commerces, de zones d'activité ...) le code de l'urbanisme prévoit l'élaboration obligatoire d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Construit par les élus locaux en concertation avec les habitants, il a pour résultat concret de se donner des règles communes pour aménager et urbaniser, qui s'imposent ensuite aux collectivités locales.

L'étape de cette fin d'année est celle de la consultation du grand public sur les orientations, sur le modèle de développement visé.

La participation de tous, notamment des agriculteurs, est essentielle, pour que les attentes et réalités de terrain soient recueillies et prises en compte.

Les dates des réunions publiques locales : Seissan 21 octobre ; Nogaro 22 octobre ; Sainte-Dode 23 octobre ; Mauvezin 24 octobre ; Auch 28 octobre ; Condom 29 octobre ; Lectoure 30 octobre ; Lombez 5 novembre ; L'isle-Jourdain 7 novembre ; Vic-Fezensac 7 novembre ; Mirande 13 novembre ; Gondrin 14 novembre ; Auch atelier eau 19 novembre, atelier mobilités 21 novembre, atelier identité gersoise 26 novembre.

Plus d'informations sur : [www.gers.chambre-agriculture.fr](http://www.gers.chambre-agriculture.fr)